

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LÉON-SUR-L'ISLE

Procès-verbal du conseil municipal du mercredi 27 octobre 2021 à 20h30

L'an deux mil-vingt-un, le mercredi vingt-sept octobre, le Conseil Municipal de Saint Léon sur l'Isle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Gérard SAURIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 16

Date de la convocation au Conseil Municipal : jeudi 21 octobre 2021

PRÉSENTS : SAURIN Gérard ; TARIS Joël ; MELOTTI Marc ; CELERIER Frédéric ; BONNET Nicole ; BERTAUX Audric ; RIDION Stéphane ; CHAUMARD Laëtitia ; GARCIA Emilie ; REGONESI Benjamin ; PEYROUNY Sandrine ; PRIGENT Jacky, COUDERC Vanessa ; Julie NAUDET ; DELAGE Sandra, Gérard QUEVAL.

ONT DONNÉ POUVOIR :

NOUGEIN Marine donne pouvoir à COUDERC Vanessa

ABSENT :

Excusés - Maité ZAURERE ; BONHOMME Régis

Le quorum étant atteint, ouverture de la séance à 20h35.

Monsieur le Maire demande qu'un secrétaire de séance soit désigné. Monsieur Audric BERTAUX, candidat, assurera cette fonction.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2021

18 votes pour et une abstention de M. Gérard QUEVAL

2-Autorisation à donner au Maire pour signer les documents relatifs à la cession d'une partie de domaine public (Servolle) par le département de la Dordogne à la commune de Saint Léon Sur L'Isle :

Adopté à l'unanimité

3-Autorisation à donner au Maire pour signer les documents relatifs à la vente d'une parcelle à la pharmacie pour réaliser un « drive » :

Adopté à l'unanimité

4-Proposition Bancaire pour l'emprunt concernant les travaux d'assainissement pour les eaux pluviales :

Reporté à un prochain conseil

5-Décision modificative N°2 :

Le budget doit être arrondi au chiffre inférieur soit une modification de 0,95 euros
Adopté à l'unanimité

6-SDE 24 demande de programmation de travaux d'éclairage public et/ou génie civil télécommunication en coordination avec les travaux d'électrification - la Cité 2ème phase :

Délibération pour la programmation des travaux de la 2^{ème} phase
Adopté à l'unanimité

7-Organisation du recensement 2022 (création d'emplois temporaires d'agents recenseurs, mode de rémunération, délimitation des districts, attribution d'une indemnité pour le coordonnateur mairie, désignation des personnels de la commune ayant accès aux données collectées...) :

Le recensement se déroulera du 20/01/2022 au 19/02/2022.

L'INSEE nous donne une subvention de 3 769 euros.

Les salaires des emplois temporaires seront basés sur un indice de 332 soit au smic. Il était prévu un contrat de 25h par semaine sur 4 semaines mais aux vues des difficultés rencontrées lors des derniers recensements il a été choisi de passer les contrats à 35h par semaine sur 4 semaines, ce qui permet de rémunérer les deux ½ journées de formations.

Il a été proposé également un bon de gazole de 50 euros.

La commune sera découpée en 8 districts.

Deux agents sont désignés pour avoir accès aux informations des recenseurs

Une prime de 200 euros est prévue pour l'agent coordinateur adjoint pour la surcharge de travail

L'ensemble des délibérations a été adopté à l'unanimité.

8-Information du maire: déclaration d'intention d'aliéner :

Vente de deux maisons

9-Questions diverses :

Les bulletins municipaux seront disponibles pour être distribués entre le 2 et le 15 janvier.

Les chocolats et les agendas se feront courant décembre.

Le tabac presse a rencontré plusieurs problèmes bancaire, une ouverture est prévue pour le 15 novembre, leurs formations étant à jour.

La fibre est prévue sur l'ensemble de l'intercommunalité pour fin 2022.

La séance a été levée à 21h30

Le secrétaire de séance,
Bertaux Audric

